



Ville de **Schefferville**

ORDONNANCE 2022-04-24

**OBJET : MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE
L'ASSISTANTE GREFFIÈRE MADAME ANNE LACOURSIÈRE**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les conditions d'emploi de madame Anne Lacoursière, assistante-greffière;

ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer le contrat de travail modifié de l'assistante-greffière, madame Anne Lacoursière. Les modifications à ce contrat devant être conformes au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 22 avril 2022

Jean Dionne, Administrateur